

## **Réunion du Conseil Municipal du 02 novembre 2018.**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Parc d'Anxtot, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Pierre POISSANT, Maire.

**Etaient présents** : MM Poissant. Braquehais. Duval Y. Drieu. Delair. Dubos M.  
Mmes Boullen. Lefebvre. Talec.

**Absents excusés** : M. Eyango Ekambi qui a donné procuration à M. Poissant  
M. Houllébrequé qui a donné procuration à M. Braquehais.  
M. Baptistat. Mme Brisset.

**Secrétaire de séance** : M. Braquehais.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion de conseil du 28 septembre 2018

### **Subventions associations**

Monsieur le maire a demandé les comptes des associations afin de donner une subvention, à ce jour seul le comité des fêtes a répondu.

#### **Subvention comité des fêtes (02112018/01)**

Lecture du courrier de demande de subvention du comité des fêtes par M. le Maire.

Le dossier fourni comprend les comptes de l'association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention de 480 € au comité des fêtes.

Mme Lefebvre et M. Duval, membres du comité, ne participent pas au vote.

#### **Haies du cimetière (02112018/02)**

Le dossier est présenté par M. Duval Yves.

Devis de l'entreprise LE MAITRE pour les haies du cimetière n°2018/09/90 de 1140 € T.T.C

Devis de l'entreprise AUVRAY pour les haies du cimetière du 10 octobre 2018 de 1344 € T.T.C

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le devis de l'entreprise Le Maitre pour la somme de 1140 € T.T.TC

#### **Curage des mares**

Le dossier est présenté par M. Braquehais

Devis de l'entreprise LE MAITRE pour les mares n°2018/75 de 9102 € T.T.C

Décision : considérant le montant élevé, il est décidé de reporter cette opération sur 2019 et de demander d'autres devis.

## **Statuts de Caux Seine agglo – Modification**

Monsieur, Maire de la commune de Parc d'Anxtot, expose :

« Lors de son Conseil communautaire du 25 septembre 2018 Caux Seine agglo a proposé d'intégrer les modifications suivantes à ses statuts, pour les raisons suivantes :

- obligations législatives récentes,
- d'ajuster les statuts aux missions assurées par les services.

Les communes membres de Caux Seine agglo ont trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur la proposition de révision statutaire, toute approbation partielle ou conditionnelle étant considérée comme un refus. A défaut de délibération adoptée dans le délai précité, l'avis des communes sera réputé favorable. Si les conditions de majorité requises sont atteintes (accord exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population, ou les deux tiers au moins des communes membres représentant la moitié de la population), la Préfecture constatera, par arrêté, l'entrée en vigueur des statuts ainsi modifiés. »

**Avant de prendre une décision le Conseil municipal souhaite une présentation des modifications (rédaction avant/après).**

### **Cérémonie du 11 novembre**

Tous les membres présents assisteront à la cérémonie. MM Dubos, Drieu et Delair ne peuvent confirmer ce jour leur présence.

### **Règlement salle des fêtes (02112018/03)**

Monsieur Duval présente un projet de nouveau règlement de la salle des fêtes :

La principale modification porte sur la limitation à deux locations par an à tarif réduit pour les habitants de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le nouveau règlement de la salle des fêtes ainsi que sur le prix de 2 € l'unité pour l'ensemble des différents verres en cas de casse ou ébréchés.

Divers salle :

- Mme Talec informe le conseil qu'il reste du tissu des rideaux.
- Mettre la notice explicative pour le fonctionnement du micro onde.

## **Téléthon 2018**

Présentation Madame Lefebvre.

La caravane du TELETHON passera dans le village le samedi 8 décembre.

Un arrêté interdisant le stationnement sur le parking de la salle sera nécessaire.

Repas au profit du TELETHON le samedi 10 novembre organisé par le comité des fêtes.

## **Signalisation**

Présentation des devis par Monsieur Braquehais

Des devis ont été demandés pour répondre aux besoins de mise en place de signalétique sur les voiries communales.

Devis n°1 de l'entreprise SES pour :

- 5 panneaux de limitation de vitesse à 50 (2 pour rue St Hildevert, 2 pour rue de la mare Auray, 1 pour le hameau du Petit Anxtot)
- 2 panneaux de risque routes glissantes
- 2 ensemble de panneaux de signalement de danger et mention « risque d'inondation ».
- 3 panneaux d'interdiction aux poids lourds, dont un avec mention « sauf desserte locale »
- 1 panneau point de rassemblement pour pose à l'extérieur de la salle polyvalente
- Ensemble des fixations pour ses panneaux.

Montant présenté : HT : 814,46 € HT - 977,36 € TTC

Sur proposition de Monsieur Dubos, il est convenu de prévoir également 2 panneaux de limitation de vitesse à 50 pour la rue du Petit Anxtot.

Le nouveau montant s'établit à : 915,46 € HT – 1098,55 € TTC

Devis n°2 de l'entreprise SES pour :

- Fixation des panneaux de signalisation « stade », « salle polyvalente » et « parking » en remplacement de celles cassées sur le poteau de la RD80.

Montant : 260,10 € HT – 312,12 € TTC

Devis n°3 de l'entreprise SES pour :

- 4 plaques de rue (2 rue du Parc, 1 rue de l'église, 1 rue de la Mare Auray)

Montant : 360,00 € HT – 432,00 € TTC

Devis n°4 de l'entreprise SES pour :

- Fourniture d'un pochoir du symbole « stationnement interdit » et bombes de peinture pour la sente aux prêtres le long de l'école.

Montant : 410,80 € HT – 492,96 € TTC

Après délibération :

- les devis 1, 2 et 3 sont acceptés pour un total de 1535,56 € HT – 1842,67 € TTC
- il ne sera pas donné suite au devis 4 jugé excessif.

### **Trottoirs**

Information : Il n'y a pas eu d'offre mieux disante depuis le dernier conseil. Les travaux seront donc confiés à l'entreprise GAGNEREAUD pour un montant de 15 730 HT soit 18 876 TTC

### **Questions/ informations diverses**

Noël des enfants : le Comité des Fêtes organise le Noël des enfants le samedi 15 décembre après-midi. Sont prévus animations, goûter et remise de cadeaux aux enfants (mineurs) de la commune qui seront présents. La décoration du sapin de la mairie sera réalisée ensuite.

Voyage des anciens : Considérant la faible participation des anciens au dernier voyage, il est envisagé de proposer comme alternative un repas avec animation. Claire Boullen se propose d'en discuter avec les anciens.

Pierre POISSANT

Matthias DUBOS

Mickaël BRAQUEHAIS

Elisabeth TALEC

Laurent DRIEU

Antoine DELAIR

Yves DUVAL

Carine LEFEBVRE

Claire BOULLEN